



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU  
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET  
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN  
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER  
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT  
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER  
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA  
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 046/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Tableau des effectifs permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les événements suivants : annonces, retraites, démission, mutation, mise à jour suite à nomination après CAP, rupture de contrat, disponibilité et décès.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**Considérant** la présentation en Comité Technique du 8 février 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications suivantes :

### **CREATION**

- Filière administrative



Rédacteur	1 poste	Temps complet
-----------	---------	---------------

- Filière technique

Ingénieur hors classe	1 poste	Temps complet
Ingénieur	1 poste	Temps complet
Technicien	2 postes	Temps complet
Agent de maîtrise principal	6 postes	Temps complet
Agent de maîtrise	1 poste	Temps complet
Agent technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes	Temps complet
Agent technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 32h45	2 postes	Temps non-complet
Agent technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes	Temps complet
Agent technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	7 postes	Temps non-complet
Agent technique	2 postes	Temps complet

- Filière animation

Animateur	1 poste	Temps complet
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste	Temps complet
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste	Temps complet

- Filière culturelle

Adjoint du patrimoine	1 poste	Temps complet
-----------------------	---------	---------------

- Filière sociale

Assistant socio-éducatif	1 poste	Temps complet
--------------------------	---------	---------------

### **SUPPRESSION**

- Filière administrative

Adjoint administratif	1 poste	Temps complet
-----------------------	---------	---------------

- Filière technique

Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 26h30	1 poste	Temps non-complet
Adjoint technique 32h00	1 poste	Temps non-complet

- Filière culturelle

Adjoint du patrimoine 28h00	1 poste	Temps non-complet
-----------------------------	---------	-------------------

- **Filière Administrative**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie A</b>			
Directeur Général des Services	1	0	
Attaché Principal	2	2	
Attaché	9	7	
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2	
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	1	
Rédacteur	10	9	
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	8	8	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	9	8	
Adjoint Administratif	12	10	

- **Filière Technique**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie A</b>			
Ingénieur hors classe	1	0	
Ingénieur Principal	2	1	
Ingénieur	2	1	
<b>Catégorie B</b>			
Technicien Principal de 1ère classe	4	4	
Technicien Principal de 2ème classe	1	0	
Technicien	5	4	
<b>Catégorie C</b>			
Agent de Maîtrise Principal	22	15	
Agent de Maîtrise	21	20	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	24	20	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	52	41	4
Adjoint Technique	76	75	27

- **Filière Animation**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie B</b>			
Animateur Principal de 1ère classe	1	1	
Animateur	2	1	
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	1	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	7	6	
Adjoint d'Animation	6	4	

- **Filière Culturelle**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie A</b>			
Attaché de Conservation du Patrimoine	2	2	
<b>Catégorie B</b>			
Assistant de conservation ppl 1ère classe	1	1	
Assistant de Conservation	2	2	
Assistant d'Enseignement Artistique	1	1	1
<b>Catégorie C</b>			

Adjoint du Patrimoine ppl 2ème classe	1	1	
Adjoint du Patrimoine	2	1	1

- **Filière Sociale**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie B</b>			
Assistant Socio-éducatif principal	1	1	
Assistant Socio-éducatif	1	0	
<b>Catégorie C</b>			
ASEM Principal de 1ère classe	7	7	2
ASEM Principal de 2ème classe	3	3	

- **Filière Sportive**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie B</b>			
Educateur Principal de 1° classe	4	4	
Educateur	1	1	

- **Filière Police**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie B</b>			
Chef de service de Police Municipale	1	0	
<b>Catégorie C</b>			
Brigadier-Chef Principal	4	4	
Gardien-Brigadier	7	7	

Affaires générales, ressources humaines et emploi

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du

recours gracieux).